



**ALGERIE TELECOM**

SPA au capital social de 61 275 180 000 DA

RC N°02 B

DIRECTION OPÉRATIONNELLE - ADRAR

SOUS-DIRECTION FONCTION SUPPORT

NIF: 000216001808337

## **DÉPARTEMENT DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE SERVICE DES ACHATS**

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°021/2018**

La Direction Opérationnelle d'Adrar lance un avis d'appel d'offres national restreint pour:  
**REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT DES CABLES A FIBRES OPTIQUES**

réparti en deux lots :

**LOT N°01 : TIMIMOUNE <—> AOUGROUT sur une distance de 73 km.**

**LOT N°02 : AOUGROUT <—> TSABIT sur une distance de 82 km.**

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS** : La participation au présent appel d'offres national restreint s'adresse aux entreprises ayant : pour les lots supérieurs ou égaux à 50 km, le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelles de catégorie cinq (05) et plus dont l'activité principale est l'hydraulique ou les travaux publics.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, après versement, au profit de la D.O. d'Adrar (Compte BNA d'Adrar N° 00100.250.0300.000.135/43) de la somme de cinq mille dinars (5 000,00 DA), auprès de :

**Direction Opérationnelle d'Adrar**

**Rue 08-Mars (près Hôpital Adrar) - 01000 Adrar**

**DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE / SERVICE DES ACHATS**

L'offre sera présentée dans deux (02) enveloppes distinctes ; cette enveloppe principale doit contenir :

1- Une offre technique insérée dans une enveloppe fermée ne portant que la mention «Offre technique»

2- Une offre financière insérée dans une enveloppe fermée ne portant que la mention «Offre financière»

Les deux offres technique et financière accompagnées des pièces réglementaires (exigées dans le cahier des charges)

Ces deux (02) enveloppes seront placées dans une enveloppe extérieure qui devra être anonyme, aucun signe d'identification de l'entreprise soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieure et ne devra porter que la mention suivante :

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL D'ADRAR**

**REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT DES CABLES A FIBRES OPTIQUES**

**LOT N°01 : TIMIMOUNE <—> AOUGROUT**

**LOT N°02 : AOUGROUT <—> TSABIT**

**«SOUMISSION A NE PAS OUVRIR»**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 021/2018**

- Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans l'instruction aux soumissionnaires, partie intégrante du cahier des charges, sous peine de rejet.

- La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours à 12h00 mn** à partir de la date de la 1<sup>re</sup> parution dans la presse nationale. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures. Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

- Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h30mn** à l'adresse précitée.

- La validité de l'offre est fixée à **cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres, délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé.